



## Avis public

### AVIS PUBLIC – AVIS DE MOTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, avis de motion fut donné et un projet de règlement numéro #293 intitulé « **RÈGLEMENT #293 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX** », a été déposé, conformément aux exigences de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le règlement #293 sera soumis pour adoption lors de la séance qui aura lieu le 8 février 2022, à 20h00.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le projet de règlement sur le site Internet de la municipalité [www.stfelixdedalquier.ca](http://www.stfelixdedalquier.ca)

Donné à St-Félix-de-Dalquier, ce vingt-quatrième jour de janvier deux mille vingt-deux.

Katy Fortier  
Directrice générale & Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 24 janvier 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 24 janvier 2022.

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière